



«On n'a plus grand-chose à faire dans la Métropole»

Le 15 avril 2014 par Rémi Sanchez

En préambule, il préfère mettre les choses au point: *«J'arrête parce que six ans de mandat, c'est long et j'ai déjà 77 ans. Si j'avais eu vingt ans de moins j'aurais continué, mais je ne voulais pas finir autrement qu'en pleine forme. Mais je ne ressens pas de lassitude de la fonction»*. Alain Basset a été maire de Creuse pendant trente-sept ans. Cette année, même s'il est encore fringant, il a préféré laisser son adjoint mener la course aux municipales dans cette petite commune d'à peine 200 habitants.

Alain Basset n'est pas originaire du village. Celui qui a été directeur d'agence du Crédit agricole jusqu'à l'âge de la retraite est arrivé à Creuse au cours de sa carrière. Il a rapidement été tenté par les fonctions: il est, le temps d'un mandat, conseiller municipal puis devient maire du village. Rétrospectivement, il a l'impression d'avoir mené les chantiers les plus importants dans la première moitié de sa carrière de maire. La réfection des bâtiments communaux comme la mairie, ancien logement de fonction de l'instituteur, les travaux de l'église ou encore l'enfouissement des réseaux.

Les compétences qui vont à la Métropole

Cependant, dans le courant des années 2000, son mandat s'est trouvé chamboulé. «En 2004, il fallait qu'on trouve une intercommunalité à laquelle se rattacher, cela devenait obligatoire. Ici c'est le canton de Molliens-Dreuil mais pour la commune, l'attractivité était à Amiens: les gens travaillent là-bas, les enfants vont à l'école à Amiens... Avec plusieurs autres communes on a fait le choix de se rattacher à Amiens métropole.»

Là, sur le tas, Alain Basset découvre les compétences qui sont d'emblée transférées à Amiens métropole,

comme l'entretien des voies qui relient les communes de la métropole entre elles et certaines voies communales «*d'intérêt communautaires*». Comme la route qui mène à la forêt domaniale du village, par exemple.

Mais pour de nombreux sujets, peu de choses changent: la commune de Creuse ne possédait aucune entreprise qui aurait dû payer la taxe professionnelle et l'enlèvement des ordures ménagères était déjà pris en charge par un syndicat intercommunal d'Hornoy-le-Bourg. À Creuse, pas non plus de terrain sportif ou d'équipement culturel. Et le seul bus qui y passe régulièrement, c'est le ramassage scolaire. En revanche, ce qui a changé pour les Creusois, c'est qu'une partie des impôts locaux va à la Métropole, selon les taux votés par l'intercommunalité ([lire notre article](#)).

Mais pour Alain Basset, habitué pendant les vingt premières années de ses mandats à tout faire avec l'aide de son seul et unique adjoint, l'adhésion à Amiens métropole reste un changement majeur. «*Au début, je n'ai pas eu l'impression de perdre des compétences. Nous avons de bons rapports avec les services de la Métropole. Mais, de plus en plus, on nous enlève le plus intéressant de notre travail*», estime l'ancien maire qui s'épanouissait à lancer des appels d'offres pour la réfection de ses routes ou les travaux de sa commune et, surtout, à rencontrer et négocier avec les entreprises qui y répondaient.



Les affaires courantes et les gros dossiers

«*Ce qui me gênait c'est qu'aujourd'hui il ne me restait plus rien à faire, plus de gros dossiers à mener. On était dans les affaires courantes, dans l'entretien*», estime Alain Basset. Même s'il a trouvé, encore récemment, des gratifications à sa fonction de maire: «*Dans la commune, l'assainissement n'est pas collectif. Il a fallu organiser une réunion publique pour expliquer aux habitants qu'un contrôleur allait passer chez eux. Et les gens viennent, ils s'intéressent à ces questions.*» C'est aussi le côté «*agréable*» de son mandat. Mais il craint que, à terme, les compétences fuyant vers la métropole, les maires des petites communes disparaissent.

Le maire, face à un processus décisionnel qui lui échappait en partie, ne se sentait plus en capacité de réagir rapidement. «*Je me suis rendu compte que pour les travaux demandés à la Métropole, c'était plus compliqué: on ne maîtrisait plus les délais. Avant, s'il avait fallu des travaux en urgence, on pouvait les décider en trois à quatre mois. Aujourd'hui si cela prend un an et demi entre la demande et la réalisation, on perd en réactivité.*»

À l'appui, Alain Basset cite sa dernière déconvenue au conseil métropolitain. «*Du temps de Gilles de Robien on avait déposé un dossier pour s'occuper de l'évacuation des eaux pluviales qui se collectent dans la mare de la commune et provoquent quelques inondations*». Cette délibération a finalement été votée lors du dernier conseil métropolitain de la mandature de Gilles Demailly. «*Au bout de six ans les services avaient relancé une étude qui reprenait environ 90% des critères de la première*».

Bref, Alain Basset est très mécontent des délais d'exécution... et des méthodes. Car la ville devra participer à hauteur de 30% du financement des aménagements qui s'élèvent à près de 400 000 euros. Alain Basset, de son côté, estime qu'une partie de l'aménagement est de la pure compétence métropolitaine et, à ce titre, ne devrait pas être financée par sa commune. *«Toutes ces décisions ont été prises sans aucune concertation avec les maires. J'étais complètement désarmé sur le dossier, je n'en ai eu qu'une présentation».*

«On avait cette impression de décider»

Pourtant, selon l' élu, la gouvernance n'a pas toujours été aussi éloignée des élus des petites communes. *«Avant, du temps de Gilles de Robien, la métropole était divisée en communautés. On se réunissait entre élus de chaque secteur, avec les services et le directeur de proximité. On avait un budget et on décidait nous-même des travaux à financer. Et si on n'avait pas pu avoir nos travaux, on savait qu'on pourrait se mettre d'accord l'année suivante avec les maires du secteur. On avait cette impression de décider. Mais ces communautés ont été supprimées sans concertation sous Demailly, et tout a été centralisé. Cela nous a enlevé le plaisir de nous rencontrer en réunion».*

Le sentiment d'Alain Basset, c'est que les décisions étaient prises en comité restreint, par les élus de l'exécutif. Soit, principalement, les élus de la majorité amiénoise. Les élus des petites communes avaient-ils la possibilité d'infléchir la politique de la Métropole? Alain Basset émet des doutes. *«Dans cette mandature, cela ne servait à rien d'intervenir en commission, on ne pouvait pas infléchir les dossiers. On avait un peu perdu le sens de l'intervention.»*

«On ne pèse pas très lourd, mais, après tout, c'est normal», relativise-t-il. Après tout, s'il paraissait parfois difficile de participer aux processus de décision et s'il s'est senti parfois maltraité par la Métropole, il garde, à la fin de son expérience politique, l'impression qu'il aurait pu faire bouger les choses, avec ses collègues maires, si des dossiers l'avaient mérité. *«Nous sommes sept ou huit maires, de tous bords, à nous rencontrer régulièrement pour discuter des dossiers importants. On se serait concertés et on aurait mis le dossier sur le tapis».*